



## TOGO

### Décès au Togo

### Inscription dans le registre suisse de l'état civil

Juin 2022

#### Informations

Veillez envoyer tous les documents suivants par **scan PDF (de bonne qualité) par e-mail** à l'Ambassade de Suisse à Accra à l'adresse [accra@eda.admin.ch](mailto:accra@eda.admin.ch). Après vérification des documents, il vous sera demandé d'envoyer les documents originaux (à l'exception des passeports) à l'Ambassade de Suisse à Accra. Après examen des documents, les originaux seront envoyés aux autorités compétentes en Suisse et ne vous seront pas restitués.

#### Documents à soumettre

- Acte de décès (copie conforme de moins de 6 mois)
- Si le décès a été enregistré sur décision judiciaire, il faut produire le **jugement supplétif**, délivré par le tribunal du lieu de décès.
- Photocopie du passeport

#### Domicile

Si la personne est résidente en Suisse :

- Photocopie du permis de résidence pour la Suisse

#### Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse (allemand, français, italien) ou en anglais doivent être traduits.

#### Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:

**Ministère de Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur**

Avenue Pompidou

BP 900

Lomé

Togo

<https://diplomatie.gouv.tg/>

#### Vérification approfondie

En règle générale, les actes d'état civil étrangers à soumettre doivent passer par une vérification approfondie de leur authenticité par un avocat-conseil de la représentation. A cette fin, veuillez remettre à la représentation suisse ce qui suit:

- Questionnaire adulte vérification et légalisation de documents de décès et 1 photos d'identité sur fond blanc

Des documents supplémentaires pourront être requis, selon le résultat de l'expertise ou selon les exigences des autorités compétentes en Suisse.

Cette procédure prend **plusieurs mois** et le résultat de cette vérification ne lie pas l'autorité d'état civil compétente dans sa décision.

## Emoluments

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Le coût de la légalisation des documents vous sera communiqué après la soumission des documents (scannés au format PDF). Les frais sont à régler par une avance. Un décompte final sera établi à la fin de la procédure.

**Ambassade de Suisse Ghana, Bénin et Benin**  
Hilla Limann Hwy/ King Tackie Avenue  
corner of Kenneth Kaunda Rd  
P.O. Box 359 GPO  
North Ridge, Accra (Ghana)  
Phone.: +233 30 222 81 25  
[accra@eda.admin.ch](mailto:accra@eda.admin.ch)  
[www.eda.admin.ch/accra](http://www.eda.admin.ch/accra)